



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

Procès-verbal N° 20 du 25 Janvier 2022

Président : M. Roland Mehn

Vice-Présidents MM. André Bohn - Jean-Pierre Wagner

Secrétaire Général : M. Jean-Pierre Wagner



INFORMATIONS COMMUNES

1. Dates d'envoi des Calendriers des Jeunes et Féminines du District Alsace
2. Composition des groupes District Printemps
3. Mention d'Appel

ANTENNE d' ILLZACH

1. Coupes U18 : tour intermédiaire
2. Coupes U15 : tour intermédiaire
3. Coordonnées CSJD - Antenne Illzach

ANTENNE de STRASBOURG

NEANT

INFORMATIONS COMMUNES



Engagements SAISON 2021/2022 – District d'Alsace de Football



A noter
dans vos Agendas...

Les engagements sont clos sur Footclubs depuis le 21/01/2022

02/02/22 : date prévisionnelle d'envoi des calendriers provisoires aux clubs

11/02/22 : date prévisionnelle de retour des calendriers modifiés des clubs au District.

18/02/22 : date prévisionnelle d'envoi des calendriers définitifs aux clubs

Souhaits des clubs pour la saison 2021/2022

- Toutes les demandes des clubs sont enregistrés et examinés par la CSJD **A67 et A68**

- **Pas de réponses individuelles.**

- Les souhaits spécifiques et les demandes d'alternances seront satisfaits dans la mesure du possible.

- La CSJD ne dérogera pas aux règlements en vigueur.

- Catégories **U18 – U15 – U13**, la CSJD ne peut engager des équipes au niveau souhaité par les clubs.

Toute nouvelle équipe est engagée ou réengagée au dernier niveau de la compétition :

U18 en D3 Printemps– U15 en D3 Printemps et U13 en D3 Printemps ou D4



Composition des Groupes

La composition des Groupes de la Phase Printemps concernant :

➤ **U13D3 Printemps**

➤ **U13D4**

➤ **U18 F à 8 – U15 F – U13 F**

sont publiés en annexe de ce PV 20 du 25.01.2022



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - Pour les dossiers réglementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER

Antenne d'Illzach

Réunion restreinte 19 Janvier 2022

Illzach - Salle Mars

Procès-verbal N° 20

Vice-Président CSJD &
Responsable de l'Antenne

M. Jean-Pierre Wagner

Présents :

Assiste(nt) à la séance :

Absents excusés :



COUPES JEUNES A68



COUPE D'ENCOURAGEMENT CRÉDIT MUTUEL U18



Antenne de Illzach / Tour intermédiaire

Le 5 Mars à 17H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matchs de 2 x 45 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Andolsheim AS 1	Ingersheim FC 1	
2	Ribeauvillé A.S. 1	Grussenheim Eduried 1	
3	Masevaux Esd 1	Stade Burnhauptois 1	
4	Brunstatt FC 1	Wittenheim U.S. 1	
5	Alsasud Hésingue 1	Village-Neuf FC 1	
6	Ensisheim FC 1	EXEMPT	
7	Vallée/Thur Ejht 1	EXEMPT	
8	Bennwihr Evallee 1	EXEMPT	
9	Reiningue Ejmr 1	EXEMPT	
10	Raedersheim Eru 1	EXEMPT	
11	Sundhoffen A.S. 1	EXEMPT	
12	Illfurth FC 1	EXEMPT	
13	Mulhouse Coteaux AS 1	EXEMPT	
14	#E.H.B. 2016 1	EXEMPT	
15	Gprh Kembs 1	EXEMPT	
16	Oltingue Esf 1	EXEMPT	



COUPE D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL U15

Antenne de Illzach / Tour Intermédiaire



Le 5 Mars à 17H (sauf indications contraire) sur le terrain du club premier nommé.

Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le règlement de la coupe d'encouragement s'applique. Les frais d'arbitrage restent à la charge du club visité. Matchs de 2 x 40 mn. Pas de prolongation.

En cas d'égalité : 5 tirs aux buts, puis tirs au but mort subite.

	EQUIPES	EQUIPES	HORAIRE
1	Avenir Vauban 97/Eavh 1	Sundhoffen A.S. 1	
2	Thann F.C. 1	Richwiller/Erp 1	
3	Village Neuf F.C. 1	Morschwiller le Bas/Ejmr 1	
4	Andolsheim A.S. 1	EXEMPT	
5	Wittenheim U.S. 1	EXEMPT	
6	Biesheim Eduried 1	EXEMPT	
7	Racing RHW 96 1	EXEMPT	
8	Oderen Jeunes /Ejht 1	EXEMPT	
9	Oberbruck/Esd 1	EXEMPT	
10	Stade Burnhauptois Haut 1	EXEMPT	
11	Gprh Habsheim 1	EXEMPT	
12	Mulh Real-Asptt/Erars 1	EXEMPT	
13	#E.H.B. 2016 1	EXEMPT	
14	Alsasud Blotzheim 1	EXEMPT	
15	Grentzingen F.C. 1	EXEMPT	
16	St Louis Neuweg F.C. 1	EXEMPT	

CSJD Antenne d'Illzach - Garçons et Féminine

Toutes vos demandes sont à envoyer à : haut-rhin@lafa.fff.fr ou competitions@lafa.fff.fr

Jean-Pierre Wagner.

Antenne de Strasbourg

Strasbourg - Salle R. Kaelbel

Procès-verbal N° 20

Vice-Président CSJD &
Responsable de l'Antenne M. André Bohn

Présents :

Assiste(nt) à la séance :

Absent (s) excusé (s) :



et

CSJD Antenne de Strasbourg

Une permanence est assurée de 17h00 à 19h00 lors des réunions du jeudi soir de la Commission,
salle R. Kaelbel au siège du District, tél. 03 88 27 95 92 - Adresse courriel : competitions@lafa.fff.fr
et une adresse réservée au Foot Animation : footanimation@lafa.fff.fr

André Bohn